



Assemblée générale

Distr. générale
10 avril 2018
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Cinquante et unième session
New York, 25 juin-13 juillet 2018

Présence régionale de la CNUDCI

Note du Secrétariat

Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique

1. Dans ses résolutions [67/89](#) du 14 décembre 2012, [68/106](#) du 16 décembre 2013, [69/115](#) du 10 décembre 2014, [70/115](#) du 14 décembre 2015, [71/135](#) du 13 décembre 2016, et [72/113](#) du 7 décembre 2017, l'Assemblée générale s'est félicitée des activités menées par le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (ci-après le « Centre régional »), situé en République de Corée, pour fournir des services de renforcement des capacités et d'assistance technique aux États de la région Asie-Pacifique ainsi qu'à des organisations régionales et internationales.

2. Le Centre régional a mené ses activités conformément aux lignes d'action prioritaires recensées dans le cadre stratégique du secrétariat de la CNUDCI pour les activités d'assistance technique ([A/66/17](#), par. 255 et [A/CN.9/724](#), par. 10 à 48), ainsi qu'au mandat spécifique qui lui a été confié et que la Commission a révisé à sa quarante-neuvième session, à savoir : a) soutenir les initiatives des secteurs public et privé et de la société civile visant à améliorer les échanges internationaux et le développement en favorisant la sécurité des opérations commerciales internationales par la diffusion des normes et règles commerciales internationales, en particulier celles élaborées par la CNUDCI ; b) fournir des services de renforcement des capacités et d'assistance technique aux États de la région, aux organisations internationales et régionales et aux banques de développement ; c) nouer des partenariats et des alliances à vocation régionale en matière de droit commercial international, y compris avec d'autres fonds, programmes et institutions spécialisés pertinents des Nations Unies, et participer à ce type de partenariats et d'alliances ; d) améliorer l'information, les connaissances et les statistiques par le biais de réunions d'information, d'ateliers, de séminaires, de publications, des médias sociaux et des technologies de l'information et de la communication, y compris dans les langues régionales ; et e) assurer la communication entre les États et la CNUDCI pour les activités de la Commission qui ne sont pas de nature législative.



Activités phares

3. Au cours de la période considérée, le Centre régional a continué d'assurer l'organisation des activités phares ci-après, afin de simplifier les activités de promotion des textes de la CNUDCI et de donner régulièrement aux acteurs régionaux l'occasion d'apporter des contributions de fond aux travaux législatifs actuels de la CNUDCI ainsi qu'à ceux qu'elle pourrait mener dans l'avenir :

Sommet judiciaire CNUDCI Asie-Pacifique

a) Le Sommet judiciaire CNUDCI Asie-Pacifique, dont la deuxième édition s'est tenue à Hong Kong (Chine) du 16 au 18 octobre 2017, est convoqué tous les deux ans et accueilli conjointement par le Ministère de la justice du Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, les autorités judiciaires de Hong Kong (Chine) et le Centre d'arbitrage international de Hong Kong, avec l'appui de la Conférence de La Haye de droit international privé et de son Bureau régional Asie-Pacifique. Il s'inscrit dans le cadre des efforts actuellement déployés par le Centre régional pour nouer des partenariats avec la magistrature et les institutions de formation aux fonctions judiciaires de la région, afin d'intégrer davantage les activités de renforcement des capacités, de renforcer l'inclusion des textes de la CNUDCI dans les programmes de formation et de promouvoir l'interprétation uniforme de ces textes. Une table ronde judiciaire et une conférence judiciaire ont été organisées à l'occasion de ce sommet, auquel ont participé 254 personnes originaires de 34 pays. Des juges de toute la région ont été invités à participer à la table ronde judiciaire en vue de promouvoir l'interprétation et l'application uniformes de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères et la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (ci-après la « Loi type ») et de mieux faire connaître le phénomène de « glocalisation » judiciaire observé dans le droit de la vente de marchandises et le droit du commerce électronique, notamment l'obligation en matière d'interprétation uniforme qui découle de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980) (CVIM) et de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (New York, 2005) (ci-après la « Convention sur les communications électroniques »). La conférence judiciaire, qui portait sur la fourniture d'un appui judiciaire efficace à l'arbitrage international et les questions émergentes dans ce domaine, a été ouverte par M. Miguel Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU ;

Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges

b) La Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges, dont la sixième édition s'est tenue à Séoul du 7 au 9 novembre 2017, est une conférence régionale annuelle, organisée conjointement par le Ministère coréen de la justice, le Conseil coréen pour l'arbitrage commercial, le Centre de Séoul pour le règlement des litiges internationaux et la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI). S'adressant aux responsables, experts, praticiens, chercheurs, universitaires et représentants de centres d'arbitrage, elle vise à offrir un cadre régional pour débattre de questions législatives de portée mondiale et à promouvoir les normes de la CNUDCI en matière de règlement des différends. En 2017, elle a réuni 219 participants originaires de 56 pays, qui ont échangé leurs vues et présenté les résultats de leurs travaux de recherche en rapport avec les thèmes à l'examen. Étant spécialement consacrée aux innovations en matière d'accès à la justice dans les domaines du commerce international et de l'investissement, elle a permis d'aborder des questions telles que les innovations des institutions arbitrales internationales, la prévention des abus de procédure dans l'arbitrage international, les nouveaux domaines de l'arbitrage international, le règlement des différends relatifs aux investissements, et l'arbitrage dans le domaine sportif en prévision des Jeux olympiques d'hiver de 2018, qui ont eu lieu à Pyeongchang (République de Corée). Un atelier

régional sur le renforcement des capacités et une table ronde régionale ont été organisés en marge de la conférence, le 7 novembre, auxquels ont participé des représentants des pays suivants : Bangladesh, Cambodge, Fidji, Inde, Malaisie, Myanmar, Népal, Paraguay, République kirghize, Thaïlande et Macao (Chine) ;

Journée Asie-Pacifique

c) La Journée CNUDCI Asie-Pacifique, dont la quatrième édition s'est déroulée au dernier trimestre de 2017, a pour objectif de faire connaître les textes de la CNUDCI et d'en promouvoir l'étude, l'examen et l'application, ainsi que de commémorer la création de la CNUDCI. Chaque année, les universités de la région sont invitées à participer aux commémorations, en proposant un programme spécial qui peut comprendre aussi bien des exposés que des séminaires sur des thèmes particuliers, ou des conférences publiques. En 2017, six établissements ont participé à ces manifestations :

i) Le Centre de droit commercial international de l'Université nationale de droit de Delhi, qui a organisé en conjonction avec le Tribunal national du droit des sociétés et le Conseil de l'insolvabilité et de la faillite de l'Inde, une conférence internationale sur l'insolvabilité internationale (New Delhi, 27 et 28 octobre 2017) ;

ii) L'Université d'Australie-Occidentale, qui a organisé un colloque réunissant des universitaires originaires d'Australie, d'Afrique du Sud et du Danemark, et le Président du Comité national de coordination Australie-CNUDCI (Perth (Australie), 24 novembre 2017) ;

iii) L'Université normale de Beijing, qui a organisé un séminaire sur le thème du commerce électronique des points de vue international et chinois (Beijing, 24 novembre 2017), dans le cadre du programme commun sur la formation et la recherche dans le domaine du droit du commerce électronique mis en place par l'Institut pour les questions de politique et de droit relatives à Internet de l'Université normale de Beijing et le Centre régional ;

iv) L'Institut de droit international et le Centre de droit de l'investissement international de l'Université de Wuhan, qui ont coorganisé une conférence spéciale sur l'utilisation du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, notamment pour le règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), dans le cadre de l'initiative « La Ceinture et la Route » (Wuhan (Chine), 15 décembre 2017) ;

v) L'Université de Hong Kong, qui a organisé une conférence publique sur les aspects de la CVIM intéressant le droit international privé (Hong Kong (Chine), 18 décembre 2017) ;

vi) Le Centre de l'Université de Nagoya pour les échanges juridiques en Asie, qui a organisé une conférence publique sur l'arbitrage commercial international (Nagoya (Japon), 18 décembre 2017).

Promotion de l'adoption universelle des instruments de la CNUDCI

4. Outre les manifestations susmentionnées, au cours de la période considérée, le Centre régional a organisé et appuyé des initiatives des secteurs public et privé et de la société civile, et des membres du personnel du secrétariat de la CNUDCI en poste à Incheon ou à Vienne y ont participé. Ces initiatives sont les suivantes :

a) S'agissant du mandat général de la CNUDCI ou de questions transversales :

i) Conférence sur l'initiative « La Ceinture et la Route » en tant que moteur de connectivité, de convergence et de collaboration, organisée par l'ordre des avocats de Hong Kong (Hong Kong (Chine), 12 mai 2017) ;

ii) Conférence sur l'harmonisation du droit commercial comme moyen de promouvoir l'intégration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), coorganisée par la Cour suprême de la Thaïlande, l'ASEAN Law Association, l'Institut international pour le commerce et le développement, le Ministère thaïlandais des affaires étrangères et le Centre d'arbitrage thaïlandais (Bangkok, 4 et 5 septembre 2017) ;

iii) Conférence publique sur l'importance des normes de la CNUDCI pour l'harmonisation du droit, tenue à l'Institut de droit comparé de l'Université de Téhéran (Téhéran, 25 novembre 2017) ;

iv) Conférence publique sur le mandat et les principales normes de la CNUDCI en matière de règlement des différends et de vente internationale de marchandises, tenue à l'Association du barreau iranien (Téhéran, 26 novembre 2017) ;

v) Présentations sur la CVIM et la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international faites lors du séminaire sur les contrats d'exportation entre États organisé par l'Agence coréenne pour la promotion du commerce et de l'investissement (Séoul, 28 novembre 2017) ;

vi) Conférence conjointe de la CNUDCI et de l'Université de Macao sur la modernisation du droit commercial national et le rôle de l'harmonisation du droit dans le commerce international (Macao (Chine), 11 et 12 décembre 2017), organisée en collaboration avec l'Université de Macao et avec l'appui institutionnel du World Trade Center de Macao. La Conférence a rassemblé 150 participants qui ont débattu d'un large éventail de questions, dont le règlement des différends dans le contexte de l'initiative « La Ceinture et la Route », les obstacles juridiques que rencontrent les micro-, petites et moyennes entreprises, les textes de la CNUDCI sur le commerce électronique et leur utilité pour l'application d'accords de libre-échange et de mesures de facilitation du commerce, et les textes de la CNUDCI sur la vente de marchandises, les sûretés réelles mobilières et l'insolvabilité dans le contexte de la gestion et du financement des chaînes d'approvisionnement internationales ;

vii) Colloque juridique international de Macao sur la promotion de la coopération économique et commerciale entre la Chine et les pays lusophones coorganisé par le Centre régional et présentation d'un exposé (Macao (Chine), 13 décembre 2017) ;

b) Dans le domaine du règlement des différends :

i) Fourniture d'un appui institutionnel à la Conférence sur les incidences de la numérisation sur l'arbitrage coorganisée par le Conseil coréen pour l'arbitrage commercial, l'Institut allemand d'arbitrage et le Conseil coréen pour l'arbitrage international, et promotion de l'utilité de la Convention sur les communications électroniques pour les questions examinées par la Conférence (Séoul, 3 avril 2017) ;

ii) Diffusion d'un message vidéo sur les faits nouveaux concernant l'exécution des accords commerciaux internationaux issus de la médiation, lors du Forum mondial sur la médiation, organisé par le Centre d'arbitrage thaïlandais (Bangkok, 24 mai 2017) ;

iii) Fourniture d'un appui institutionnel à la troisième Conférence conjointe de la CCI et de la Commission chinoise d'arbitrage économique et commercial international (CIETAC) sur l'arbitrage international sans frontières et les meilleures pratiques en matière de règlement des différends dans le cadre de l'initiative « La Ceinture et la Route », et présentation d'exposés sur l'application de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (ci-après la « Convention de New York ») et des lois types sur

l'arbitrage et la médiation dans la région, notamment dans les pays concernés par l'initiative « La Ceinture et la Route » (Shanghai (Chine), 27 juin 2017) ;

iv) Présentation d'un exposé à l'occasion de la Journée portugaise de l'arbitrage, organisée par la CIETAC (Beijing, 18 septembre 2017) ;

v) Présentation d'un exposé lors du Sommet chinois sur l'arbitrage de 2017, coorganisé par la Cour populaire suprême de Chine, le Conseil chinois pour la promotion du commerce international et la CIETAC (Beijing, 20 septembre 2017) ;

vi) Prononciation d'un discours liminaire lors du Sommet de Hong Kong de 2017 sur le règlement des litiges commerciaux en Chine, tenu en marge de la Semaine de l'arbitrage de Hong Kong et coorganisé par la Commission d'arbitrage du Centre d'arbitrage international de Beijing, le Centre australien d'arbitrage commercial international et la Section pour l'Asie de l'Est du Chartered Institute of Arbitrators (Hong Kong (Chine), 14 octobre 2017) ;

vii) Présentation d'un exposé lors du Séminaire international sur l'Indonésie et le développement de l'arbitrage international, organisé par le Centre d'arbitrage indonésien (BANI) (Jakarta, 28 novembre 2017) ;

viii) Organisation, conjointement avec la Commission d'arbitrage économique et commercial international de Shanghai (SHIAC), du premier Forum Asie-Pacifique sur l'arbitrage international, qui a porté sur les possibilités et les difficultés en matière d'arbitrage international dans la région Asie-Pacifique dans le cadre de l'initiative « La Ceinture et la Route » (Shanghai (Chine), 20 mars 2018) ;

ix) Fourniture d'un appui à la Conférence internationale sur le mécanisme de règlement des litiges en ligne, organisée par le Conseil d'arbitrage du secteur du bâtiment et le Ministère indien de la justice (New Delhi, 21 avril 2018) ;

x) Fourniture d'un appui institutionnel à la Conférence organisée pour marquer le troisième anniversaire du Centre d'arbitrage international dans les domaines de l'investissement et du commerce (Lahore (Pakistan), 28 avril 2018) ;

c) Dans le domaine du commerce électronique, s'agissant notamment de la promotion des textes de la CNUDCI sur le commerce électronique, à savoir la Convention sur les communications électroniques et la Loi type sur les documents transférables électroniques :

i) Présentation d'un exposé à la Conférence internationale sur le commerce électronique en Chine : aspects intéressant la législation et le développement (Beijing, 3 juin 2017) ;

ii) Présentation d'un exposé au deuxième Sommet mondial sur le commerce électronique international (Hangzhou (Chine), 27 octobre 2017) ;

iii) Présentation d'un exposé sur la façon dont les textes de la CNUDCI sur le commerce électronique peuvent contribuer à la mise en œuvre d'accords de libre-échange et de mesures de facilitation du commerce, lors de la Conférence régionale sur l'arbitrage international consacrée à l'émergence de l'arbitrage international dans le Pacifique Sud (Nadi (Fidji), 13 février 2018) ;

iv) Présentation d'un exposé sur les possibilités qu'offrent les textes de la CNUDCI sur le commerce électronique dans le domaine numérique en Asie et dans le Pacifique, lors du Forum commercial Asie-Pacifique de 2018, principal forum commercial de la région organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (Hong Kong (Chine), 10 et 11 avril 2018) ;

- d) Dans le domaine de l'insolvabilité :
- i) Présentation d'un exposé à la Conférence judiciaire sur l'insolvabilité de 2017 organisée par le Tribunal des faillites de Séoul (Séoul, 14 et 15 septembre 2017) ;
 - ii) Organisation, en collaboration avec le Centre de droit maritime et de droit des transports de l'Université municipale de Hong Kong, de la Conférence internationale sur l'insolvabilité internationale et les questions maritimes, et présentation d'un exposé (Hong Kong (Chine), 21 et 22 novembre 2017) ;
- e) S'agissant des normes de la CNUDCI sur la transparence en matière de RDIE :
- i) Présentation d'un exposé lors de la vingt-septième session de la Réunion et Conférence annuelles de l'Inter-Pacific Bar Association (Auckland (Nouvelle-Zélande), 7 avril 2017) ;
 - ii) Fourniture d'un appui institutionnel et présentation d'un exposé lors du troisième Forum asiatique sur l'investissement étranger direct, organisé par l'Université chinoise de Hong Kong (Hong Kong (Chine), 12 et 13 mai 2017) ;
 - iii) Présentation d'un exposé lors du septième Forum de juristes de Chine du Sud consacré aux entreprises chinoises et à l'arbitrage en matière d'investissement dans le cadre de l'initiative « La Ceinture et la Route », organisé par la Cour d'arbitrage international de Shenzhen avec l'appui de la Cour populaire suprême, du Ministère du commerce et d'autres organismes publics chinois (Shenzhen (Chine), 29 juin 2017) ;
 - iv) Organisation du Séminaire prospectif sur le RDIE au Japon, en collaboration avec l'Université de Nagoya (bureau de Tokyo), le Conseil commercial européen et la Mission de l'Union européenne au Japon (Tokyo, 8 septembre 2017) ;
 - v) Présentation d'un exposé à la septième Réunion du Réseau Asie-Pacifique sur l'investissement étranger direct (Bangkok, 2 novembre 2017) ;
 - vi) Présentation d'un exposé lors de l'Atelier sur le RDIE coorganisé par le Ministère coréen de la justice et le Centre de Séoul pour le règlement des litiges internationaux (Séoul, 10 novembre 2017) ;
 - vii) Organisation, en collaboration avec la SHIAC, d'une table ronde sur le RDIE, en marge du premier Forum Asie-Pacifique sur l'arbitrage international (Shanghai (Chine), 21 mars 2018) ;
 - viii) Fourniture d'un appui institutionnel et présentation d'un exposé lors du quatrième Forum asiatique sur l'investissement étranger direct consacré aux zones économiques spéciales, leurs enjeux et leurs incidences sur le droit et la politique au niveau international et coorganisé par le Centre Columbia sur l'investissement durable, le Forum économique mondial, l'Université Jiao Tong de Shanghai et l'Université chinoise de Hong Kong (Hong Kong (Chine), 22 et 23 mars 2018) ;
- f) Dans le domaine de la passation de marchés :
- i) Présentation d'un exposé à l'occasion de l'Exposition coréenne de 2017 sur la passation de marchés publics et des manifestations parallèles sur le même thème, organisées par le Service de la passation des marchés publics de la République de Corée (Goyang (République de Corée), 19 et 20 avril 2017) ;
 - ii) Fourniture d'un appui institutionnel et d'avis spécialisés concernant la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics, lors de la Conférence de l'Alliance juridique de l'ASEAN de 2017 sur les mégaprojets d'infrastructures et l'expérience internationale en matière de partenariats public-privé (PPP) (Bangkok, 5 octobre 2017) ;

g) Dans le domaine de la vente internationale de marchandises : présentation d'un exposé sur le développement du droit de la vente internationale de marchandises et ses incidences, à l'occasion de la session consacrée à l'évolution du droit civil et commercial en Asie au cours des 25 dernières années, en particulier l'influence mutuelle et l'assistance technique en matière juridique, tenue dans le cadre de la trentième Conférence de l'Association juridique de l'Asie et du Pacifique (Tokyo, 21 septembre 2017) ;

h) Dans le domaine des sûretés réelles mobilières : présentation d'exposés sur la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières au deuxième Colloque universitaire coorganisé par la CNUDCI et l'Institut japonais de droit des affaires (Tokyo, 17 mars 2018) et à la trentième Conférence de l'Association juridique de l'Asie et du Pacifique (Tokyo, 21 septembre 2017) ;

i) Dans le domaine du transport international de marchandises : présentation d'un exposé à la Table ronde sur les Règles de Rotterdam (Singapour, 28 novembre 2017).

Assistance technique et renforcement des capacités

5. En consultation avec le personnel du secrétariat de la CNUDCI en poste à Vienne, et avec son assistance, le Centre régional a également fourni les services de renforcement des capacités et d'assistance technique ci-après aux États de la région Asie-Pacifique, aux organisations internationales et régionales et aux banques de développement. Certaines de ces activités ont été menées en coopération avec différentes institutions, comme indiqué au paragraphe 6 ci-après :

a) Dans le domaine du règlement des différends :

i) Organisation de deux séances de formation sur la Loi type sur l'arbitrage commercial international, lors de l'Atelier conjoint de formation des arbitres de l'Université de New York et de la Commission d'arbitrage thaïlandaise destiné à renforcer les capacités de praticiens locaux (Bangkok, 15 et 16 juin 2017) ;

ii) Présentation d'un exposé, lors du Sommet de la Commission d'arbitrage de Beijing, sur les possibilités et difficultés liées aux projets d'instruments sur l'exécution des accords commerciaux internationaux issus de la médiation (Beijing, 31 août 2017) ;

iii) Organisation d'un cours de maître en collaboration avec l'Académie pour le règlement des différends internationaux, l'Université de commerce international et d'économie, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements et le Centre pour le règlement efficace des différends, et présentation d'un exposé sur la Loi type (Beijing, 23 et 24 octobre 2017) ;

iv) Organisation, en collaboration avec le Ministère coréen de la justice, d'un atelier de renforcement des capacités sur la Loi type à l'intention de responsables gouvernementaux originaires du Bangladesh, du Cambodge, des Fidji, d'Inde, du Kirghizistan, de Malaisie, du Myanmar, du Népal, du Paraguay, de Thaïlande et de Macao (Chine) (Séoul, 7 novembre 2017) ;

b) Dans le domaine du commerce électronique :

i) Organisation d'une réunion d'information technique sur la Convention sur les communications électroniques à l'intention de responsables du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de la justice et du Ministère du commerce et de l'industrie des Philippines et de représentants de la Confédération des exportateurs philippins (Manille, 23 mai 2017) ;

ii) Présentation d'un exposé lors de l'Atelier de renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique international pour la sous-région du Grand

Mékong, organisé par le Centre coréen de l'ASEAN avec l'appui du Centre régional (Séoul, 21-24 août 2017) ;

iii) Organisation d'une réunion d'information technique sur les textes de la CNUDCI sur le commerce électronique, lors de la réunion du Groupe de travail sur le commerce électronique tenue pendant les négociations du Partenariat économique global régional (Incheon (République de Corée), 23 octobre 2017) ;

c) Dans le domaine de la vente internationale de marchandises :

i) Organisation d'une réunion d'information technique sur la CVIM à l'intention de responsables du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de la justice et du Ministère du commerce et de l'industrie des Philippines et de représentants de la Confédération des exportateurs philippins (Manille, 23 mai 2017) ;

ii) Organisation d'une réunion d'information technique sur la CVIM dans le cadre d'un séminaire organisé par le Ministère de la justice de la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine (Hong Kong (Chine), 17 octobre 2017) ;

d) Dans le domaine des sûretés réelles mobilières :

i) Participation à des ateliers consacrés à l'examen du projet de loi élaboré par le Bahreïn sur les sûretés mobilières (Manama, 11-14 septembre 2017) ;

ii) Participation à des réunions avec le Ministère chinois du commerce et d'autres organismes publics chinois compétents, ainsi qu'avec le Congrès national du peuple chinois, afin de présenter la Convention des Nations Unies sur la cession et la Loi type sur les sûretés mobilières (Beijing, 25 septembre 2017) ;

iii) Présentation d'un exposé sur le rôle que peut jouer la Chine comme fer de lance de la réforme du droit des sûretés, lors de la Conférence sur le financement de stocks et la gestion de garanties organisée par l'Association bancaire chinoise et la Société financière internationale (Beijing, 26 et 27 septembre 2017) ;

iv) Présentation d'un exposé sur le cadre juridique moderne des sûretés mobilières, lors d'un atelier organisé à l'Université Renmin (Beijing, 27 septembre 2017).

Coordination

6. Dans le prolongement de ses efforts de coordination et de coopération déployés de manière systématique avec les institutions œuvrant à la réforme du droit commercial, le Centre régional, au cours de la période considérée, a continué de participer à des partenariats et des alliances à vocation régionale en matière de droit commercial international, y compris avec d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées pertinents des Nations Unies, qui mènent des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans la région, comme décrit ci-après :

a) Initiative « Unis dans l'action » :

i) Au titre du Cadre de partenariat établi pour la période 2017-2021 entre la République démocratique populaire lao et l'ONU, en tant qu'organisme non résident, contribuer à la réalisation 7 (« Les institutions et politiques mises en place aux niveaux national et local appuient la prestation de services de qualité répondant mieux aux besoins de la population ») et à la réalisation 8 (« La population bénéficie d'un meilleur accès à la justice et d'un plus grand respect de ses droits fondamentaux ») :

a. Organisation d'une réunion d'information sur la CVIM à laquelle 77 personnes ont participé, notamment des responsables de différents organismes publics, des praticiens et des juristes de grandes entreprises lao (Vientiane (République démocratique populaire lao), 25 avril 2017) ;

b. Présentation d'un exposé lors du Séminaire international sur le droit et le règlement des différends économiques, accueilli par le Centre pour le règlement des différends économiques de la République démocratique populaire lao (Vientiane (République démocratique populaire lao), 14 décembre 2017) ;

ii) Participation, en tant qu'organisme non résident, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en Papouasie-Nouvelle-Guinée (2018-2022) ;

b) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : le Centre régional a continué de fournir un appui technique à la CESAP, aux fins de la promotion et de la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, notamment en ce qui concerne la Convention sur les communications électroniques ; il a mené, en coordination avec la CESAP, les activités suivantes :

i) Présentation d'un exposé à l'Atelier sur la facilitation des échanges en Asie du Nord-Est grâce au commerce dématérialisé, qui a souligné le lien existant entre interopérabilité technique, neutralité technologique et adoption de lois uniformes, ainsi que l'efficacité de la coopération étroite avec la CESAP grâce à laquelle le texte de l'Accord-cadre a été élaboré (Bangkok, 29 et 30 août 2017) ;

ii) Participation au huitième Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, coorganisé par la CESAP, la Banque asiatique de développement et le Ministère indonésien de la coordination des affaires économiques, sur le thème des innovations propres à faciliter le commerce au service du développement durable dans la région Asie-Pacifique. Outre la présentation d'un exposé, le Centre régional a coorganisé une manifestation parallèle d'une demi-journée consacrée à l'importance des volets des accords de libre-échange relatifs au commerce électronique et aux textes de la CNUDCI sur la reconnaissance des communications et des signatures électroniques (Yogyakarta (Indonésie), 5-8 septembre 2017) ;

iii) Présentation d'un exposé lors de la Consultation régionale sur le commerce électronique au service du développement durable dans la région Asie-Pacifique, dans le cadre de la cinquième Semaine du commerce et de l'investissement en Asie et dans le Pacifique, organisée par la CESAP (Bangkok, 30 octobre 2017) ;

iv) Participation à la cinquième session du Comité du commerce et de l'investissement de la CESAP, à laquelle le Centre régional a prononcé deux déclarations ; en conséquence, le rapport du Comité (publié sous la cote E/ESCAP/CTI(5)/6) mentionne l'importance des travaux de la CNUDCI pour renforcer et harmoniser les lois et réglementations dans le domaine commercial et la nécessité de resserrer la coopération avec cette dernière (Bangkok, 31 octobre 2017) ;

v) Participation et présentation d'un exposé à la cinquième Réunion des Groupes de travail juridique et technique sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (Bangkok, 20 et 21 mars 2018) ;

c) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : présentation d'exposés lors de l'Atelier CNUCED-ASEAN sur le commerce électronique et les obstacles juridiques à surmonter et lors d'une table ronde sur l'aide au développement du commerce électronique dans la région, en vue d'illustrer, respectivement, l'utilité

des textes et des activités d'assistance technique de la CNUDCI (Manille, 8 et 9 novembre 2017) ;

d) Banque asiatique de développement (BAD) : en janvier 2017, la BAD et la CNUDCI ont conclu un échange de lettres visant à réformer le droit de l'arbitrage dans le Pacifique Sud, en mettant l'accent sur l'adhésion à la Convention de New York. Par l'intermédiaire du Centre régional, et en coordination avec la BAD, la CNUDCI s'attachera à : a) aider les États à préparer et déposer leurs instruments d'adhésion à la Convention de New York ; b) revoir la législation existante en matière d'arbitrage ou en rédiger une nouvelle, en se fondant sur la Loi type et en veillant à se conformer aux dispositions de la Convention de New York ; et c) contribuer au renforcement des capacités en dispensant des programmes de formation sur mesure aux parties intéressées (représentants des pouvoirs publics et du système judiciaire, praticiens de l'arbitrage et universitaires) ;

Dans ce contexte, le Centre régional a organisé, conjointement avec le Gouvernement de la République des Fidji et la BAD, la Conférence sur l'arbitrage international dans le Pacifique Sud, à laquelle les effets positifs de la réforme de l'arbitrage international sur le développement de la région ont été examinés. Cent vingt-trois participants (responsables, décideurs, partenaires du développement, juges, praticiens du droit et représentants du secteur privé) originaires de 25 pays ont assisté à la Conférence (Nadi (Fidji), 12 et 13 février 2018).

e) Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) :

i) Coorganisation de l'Atelier du Groupe des Amis de la présidence sur le renforcement de l'infrastructure économique et juridique, qui portait sur l'utilisation des technologies modernes pour le règlement des différends et la gestion électronique des accords (en particulier le règlement des litiges en ligne), et participation à cet atelier (Port Moresby, 3 et 4 mars 2018) ;

ii) Dans le cadre du projet sur la facilité à faire des affaires (« Ease of Doing Business »), en collaboration avec le Ministère coréen de la justice :

a. Présentation d'un exposé sur l'exécution des contrats et la pertinence des textes de la CNUDCI, dont la CVIM, la Convention sur les communications électroniques, la Convention de New York et la Loi type sur l'arbitrage commercial international, lors de l'Atelier de 2017 sur la facilité à faire des affaires (Hanoï, 27 juin 2017) ;

b. Participation à une réunion avec l'Institut central de gestion économique du Viet Nam, qui relève du Ministère de la planification et de l'investissement, le Ministère vietnamien de la justice, la Cour populaire suprême du Viet Nam et le Centre vietnamien d'arbitrage international, afin d'examiner la situation en ce qui concerne l'exécution des contrats et du règlement des différends et les possibilités de l'améliorer (Hanoï, 26 juin 2017) ;

c. Participation à une réunion avec la Cour fédérale australienne et le Registre sur les sûretés mobilières de l'Australie, qui relève de l'Autorité australienne de sécurité financière (Sydney (Australie), 29 juin 2017) ;

d. Présentation d'un exposé sur la Loi type sur les sûretés mobilières lors du Séminaire récapitulatif sur le projet de l'APEC concernant la facilité à faire des affaires (Séoul, 22 novembre 2017) ;

f) Initiative du Grand-Tumen : présentation d'un exposé sur l'utilité des textes juridiques de la CNUDCI sur le commerce électronique et la facilitation du commerce dématérialisé en Asie du Nord-Est, en particulier la Convention sur les communications électroniques et la Loi type sur les documents transférables électroniques, lors de la Table ronde de l'Initiative du Grand-Tumen sur la coopération en matière de commerce et d'investissement, coorganisée par le secrétariat de ladite initiative, le Gouvernement

de la province chinoise du Jilin et l'Agence allemande de coopération internationale. La Table ronde visait à réunir diverses parties prenantes, telles que des organismes publics, des organisations internationales, des universités et des entités du secteur privé, pour débattre de la voie à suivre et de mesures concertées dans le domaine de la coopération en matière de commerce et d'investissement en Asie du Nord-Est (Changchun (Chine), 30 et 31 août 2017).

Appui apporté à la participation de juges et de responsables gouvernementaux

7. Le Centre régional a aidé des responsables gouvernementaux, des juristes et des juges des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région à participer à des activités de renforcement des capacités :

a) Un représentant du Bureau du Procureur général de Sri Lanka et un représentant du Service chargé de la politique commerciale multilatérale auprès du Département de la politique commerciale extérieure de la République démocratique populaire lao ont assisté au Congrès de la CNUDCI (Vienne, 4-6 juillet 2017) ;

b) Un représentant de l'Université royale de droit et de sciences économiques (Cambodge) et un représentant de l'Université de Dagon (Myanmar) ont participé au Concours annuel d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (Est) (Hong Kong (Chine), 11-18 mars 2018).

Voie de communication entre les États

8. Le Centre régional a renforcé la fonction qu'il exerce au nom du secrétariat de la CNUDCI comme voie de communication entre les États de la région et la CNUDCI, en ce qui concerne les activités non législatives de la Commission, en désignant des points de contact au sein des gouvernements de la région et en participant régulièrement à des consultations avec des représentants des pays suivants : Australie, Bahreïn, Chine (y compris les Régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao), Fidji, Îles Salomon, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste, Turkménistan et Viet Nam.

Nouvelles formalités conventionnelles et incorporation de lois types dans le droit interne

9. L'état de l'adoption des textes de la CNUDCI est régulièrement actualisé et peut être consulté sur le site Web de cette dernière. Il fait également l'objet d'un récapitulatif annuel dans une note du Secrétariat intitulée « État des conventions et des lois types » (pour la cinquante et unième session de la Commission, voir [A/CN.9/950](#)). Pendant la période considérée, le Centre régional, en consultation avec le personnel du secrétariat et avec son assistance, a suivi les progrès accomplis dans l'adoption des textes de la CNUDCI ci-après, et aidé les États à mener à bien ce processus :

a) Dans le domaine du règlement des différends :

i) Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (New York, 2014) : l'Australie a signé la Convention le 18 juillet 2017 ;

ii) Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international de 1985 avec les amendements adoptés en 2006 : les Fidji ont adopté une législation fondée sur la Loi type ;

iii) Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (2014) : les accords ci-après, qui prévoient que l'arbitrage entre investisseurs et États est régi par le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, y compris le Règlement sur la transparence, ont été conclus :

a. Accord de libre-échange entre l'Australie et le Pérou, signé le 12 février 2018. Aux termes de l'article 8.20, le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI (y compris le Règlement sur la transparence) peut être invoqué pour le RDIE ;

b. Accord entre le Japon et la République d'Arménie pour la libéralisation, la promotion et la protection de l'investissement, signé le 14 février 2018. Aux termes de l'article 24.4, le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI (y compris le Règlement sur la transparence) peut être invoqué pour le RDIE ;

b) Dans le domaine du commerce électronique :

Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (New York, 2005) :

i) Les Fidji ont adhéré à la Convention le 7 juin 2017 ;

ii) Le 18 octobre 2017, Sri Lanka a adopté une législation incorporant des dispositions de fond de la Convention ;

c) Dans le domaine de la vente internationale de marchandises :

Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980) : les Fidji ont adhéré à la Convention le 7 juin 2017.

Amélioration de l'information, des connaissances et des statistiques

10. Aux fins d'améliorer l'information, les connaissances et les statistiques au moyen de réunions d'information, d'ateliers, de séminaires, de publications, des médias sociaux et des technologies de l'information et de la communication, y compris dans les langues régionales, le Centre régional a mené les activités suivantes :

a) Diffusion d'informations sur un site Web régional, en coréen et en japonais, y compris au moyen des médias sociaux ; ce site Web comprend 702 matériels didactiques ;

b) Élaboration, en coopération avec le Ministère coréen de la justice, d'un recueil de textes choisis de la CNUDCI en anglais et en coréen, intitulé « United Nations Standards Towards the Harmonization and Modernization of International Commercial Law » (« Normes des Nations Unies en faveur de l'harmonisation et de la modernisation du droit commercial international ») ; ce recueil sera disponible en ligne et sur support papier ;

c) Publication du rapport annuel Asie-Pacifique sur la transparence en matière de RDIE (2017-2018), par l'intermédiaire de l'Observatoire Asie-Pacifique de la transparence dans le domaine du règlement des différends entre investisseurs et États, créé en coopération avec l'Institut de droit pour l'Asie et le Pacifique de l'Université nationale de Séoul et le Conseil coréen pour l'arbitrage commercial ; ce rapport a pour objet l'étude des dispositions relatives à la transparence des accords internationaux d'investissement conclus par des États de la région et de l'application dans lesdits accords des normes de la CNUDCI sur la transparence en matière de RDIE ; il est disponible en ligne sur le site Web du Centre régional, et tout fait nouveau sera recensé ;

d) Publication de la deuxième édition (2017) du Recueil d'Incheon sur le droit commercial, qui rassemble huit études sur les travaux et les textes de la CNUDCI

réalisées par des experts de la région Asie-Pacifique ; cette édition, comme la précédente, est disponible sur le site Web du Centre régional.

Comités nationaux de coordination

11. Le Centre régional a continué d'appuyer les comités nationaux de coordination de la CNUDCI pour l'Australie et l'Inde ainsi que le Forum mondial sur le droit privé établi au Japon. Les comités nationaux de coordination de la CNUDCI sont des initiatives privées qui ont pour objectif de diffuser les normes commerciales internationales et de coordonner les activités de promotion menées au niveau national, ce qui permet au Centre régional de consacrer plus de ressources à la diffusion des textes de la CNUDCI dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région.

12. Au cours de la période considérée, le Centre régional a organisé, conjointement avec le Comité national de coordination pour l'Australie, le troisième Séminaire annuel CNUDCI-Australie, tenu à Canberra le 19 mai 2017. Ce séminaire portait sur le projet de convention sur les accords internationaux issus de la médiation, actuellement élaboré par le Groupe de travail II ; l'exécution des décisions résultant du recours aux modes alternatifs de règlement des litiges ; et les incidences de la Loi type sur les sûretés mobilières, élaborée par le Groupe de travail VI, notamment sur le régime des sûretés réelles mobilières de l'Australie. Un discours liminaire préenregistré, consacré à l'adoption et à l'application des textes existants de la CNUDCI, a été diffusé. Le Comité national de coordination pour l'Australie et l'Université de Canberra ont signé un mémorandum d'accord prévoyant la création d'un service administratif sur le campus de l'université d'ici à 2020.

Communication

13. Pour élargir la portée de son mandat, tant auprès de la communauté d'accueil que des milieux universitaires de la région, le Centre régional a poursuivi son programme national de communication et son programme régional d'enseignement, afin d'entretenir un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les acteurs politiques locaux et nationaux, d'autres organisations internationales, les milieux universitaires, les médias et le grand public sur divers aspects de son action, l'objectif étant de renforcer la coopération et l'aide communautaire, et de mieux faire connaître les activités de la CNUDCI :

a) Pour ce qui est du programme national de communication, le Centre régional a ouvert ses portes à divers visiteurs, notamment à des représentants du Conseil municipal d'Incheon, des étudiants locaux et des stagiaires du Ministère coréen de la justice. Des étudiants locaux ont entendu plusieurs exposés sur la CNUDCI et ses travaux et assisté à diverses manifestations organisées en coordination avec les bureaux de l'ONU en République de Corée ;

b) Le Centre régional a continué d'appuyer les concours internationaux de plaidoirie tenus dans la région, à savoir :

i) Quinzième édition du Concours Willem C. Vis (Est), accueillie par la Vis East Moot Foundation et l'Université municipale de Hong Kong (Hong Kong (Chine), 11-18 mars 2018) ;

ii) Deuxième session de préparation au Concours Willem C. Vis, coorganisée par la CCI et le Centre régional d'arbitrage de Kuala Lumpur, et Conférence du Groupe des jeunes praticiens du Centre asiatique d'arbitrage international, organisée avec l'appui institutionnel du Centre régional (Kuala Lumpur, 1^{er} et 2 mars 2018) ;

c) La participation des milieux universitaires a été encouragée par l'organisation de conférences publiques dans les universités de la région, notamment les suivantes : Université nationale lao, Université de Beijing, Université normale de Beijing, Université Inha, Université d'Incheon, Université Kookmin, Université de Macao, Université nationale de droit de Delhi, Université d'Australie-Occidentale, Université de Wuhan, Université de Hong Kong, Université municipale de Hong Kong, Université chinoise de Hong Kong, Université de Nagoya, Université de commerce international et d'économie, et Université Renmin.

Ressources et financement

14. Le personnel du Centre régional est composé d'un administrateur, d'un assistant de programme, d'un assistant d'équipe et de deux juristes. Au cours de la période considérée, il a accueilli 15 stagiaires. Le budget de projet de base permet le recrutement ponctuel d'experts et de consultants. Pour couvrir les dépenses relatives à son fonctionnement et à ses programmes, le Centre régional s'appuie sur la contribution financière annuelle de la ville d'Incheon au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI. Il bénéficie en outre des services de deux juristes détachés à titre gracieux par le Ministère coréen de la justice et le Gouvernement de Hong Kong (Région administrative spéciale de Chine), pour une période qui a été prolongée.

15. La ville d'Incheon, conformément à l'article 13.3 du mémorandum d'accord qu'elle a signé le 18 novembre 2011 avec l'ONU et le Ministère coréen de la justice au sujet du fonctionnement du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique et de la contribution financière à y apporter, a renouvelé pour une période de cinq ans (2017-2021) cette contribution, dont elle a porté le montant annuel à 450 000 dollars des États-Unis.

16. Les nouvelles demandes d'assistance technique devraient accroître l'intérêt suscité par les textes de la CNUDCI dans la région. Cette évolution exigera une augmentation correspondante des ressources disponibles. Les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies, les organisations, les institutions et les personnes intéressées sont vivement encouragés à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI et, s'il y a lieu, aux fins du financement de projets spéciaux, et à aider de toute autre manière le secrétariat de la CNUDCI à mener ses activités d'assistance et de coopération techniques. Pour pouvoir continuer à répondre aux attentes au niveau régional, des contributions supplémentaires devront être versées de la part des États membres, ou des entités publiques et privées intéressées recommandées par des États membres en faveur du Centre régional.